

Saint-Marcouf : l'île du large Monument historique

Publié le 13/04/2017 à 03:16



L'île du large vient d'être classée Monument historique. |

La demande avait été lancée en 2015 par les amis de l'île Saint-Marcouf. C'est désormais signé : l'île du large Saint-Marcouf est classée Monument historique.

L'association des amis de l'île du large Saint-Marcouf et son président, Christian Dromard, peuvent se réjouir : l'arrêté a été signé le 25 janvier par la ministre de la Culture. L'île du large Saint-Marcouf a été classée Monument historique. « **Cette demande de classement remonte à 2015. Nous l'avions lancée pour protéger le site, en accord avec la direction des affaires culturelles (Drac). Cette demande avait été validée par la commission régionale cette même année** », explique Christian Dromard dont le projet a été défendu par Philippe Rochas, conservateur régional des Monuments historiques.

Quel avenir ?

Après un passage réussi en commission nationale, la décision a été prise à l'unanimité de classer l'île du large monument historique. « **C'est un plus, car l'île est désormais intégrée au périmètre lié à la demande de classement des plages du Débarquement par l'Unesco. Ce fut le premier site libéré le 6 juin 1944 à 4 h du matin** », se réjouit le président qui, avec ses bénévoles, oeuvre depuis de nombreuses années à la restauration de l'île située à 10 km de

la côte, par le biais de chantiers temporaires. « **Avant que nous n'intervenions, l'île n'était qu'un tas de cailloux. Après des centaines d'heures de travail, elle reprend vie.** »

Pour l'association des amis de l'île du large, il va falloir penser aux choses sérieuses pour l'avenir du site. « **On est en phase de décision pour l'avenir de l'île**, confirme Christian Dromard. **Notre contrat d'occupation temporaire délivré par l'État prend fin le 1^{er} août 2018.** »

Une demande de reconduction va être déposée mais pas seulement. « **Nous allons demander à ce que l'association puisse reprendre l'île à son compte. Le classement Monument historique renforce les perspectives mais il implique un vrai programme de travaux qui dépasse le bénévolat.** »

Une lettre dans ce sens avait été envoyée au préfet maritime. « **Nous avons des mécènes prêts à nous aider mais il faut des garanties de longévité dans les travaux. Être propriétaire serait un atout.** »

L'île est aujourd'hui devenue un site emblématique de la baie de Seine, classée site naturel et intégrée dans la zone Natura 2000, baie de Seine occidentale. « **C'est aussi un emblème de la protection environnementale et maritime mais on ne peut sauver ce type de monument qu'avec l'appui d'un public qui a envie d'y venir.** »

L'association souhaiterait ainsi l'ouvrir raisonnablement. « **Il faut faire confiance aux gens.** »